

TAUX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois... \$4.00

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

TAUX DES ANNONCES: Six lignes... \$0.50

Le Journal paraît les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine.

L'éditeur-proprétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

Les annonces déposées jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

REVUE EUROPEENNE.

Il devient difficile de connaître exactement la vérité sur les événements de Pologne.

Mais ce qui semble hors de doute, c'est que l'insurrection ne faiblit pas et que rien n'indique, de la part des Polonais, l'intention de profiter des détails du décret d'amnistie qui expirent aujourd'hui même.

La Borsenalle annonce que le comte de Rechberg aurait invité, la semaine dernière, à une conférence les représentants de la France et de l'Angleterre.

Pour mentionner ici tous les faits qui se rapportent plus ou moins à la solution de la question polonaise, nous devons citer encore la nouvelle donnée par la Gazette de la Croix et d'après laquelle des négociations seraient entamées entre les cabinets de Paris et de Saint-Petersbourg.

Le cabinet anglais a été de nouveau interpellé lundi sur les affaires de Grèce.

Le roi de Danemark, qui semble avoir gardé une neutralité digne pendant les négociations, n'a fait aucune objection contre cet expédient.

La question américaine n'est pas détrônée en Angleterre par la question polonaise.

Lord Bentinck a soulevé un débat dans la Chambre des communes anglaises sur la question de Naples.

défendue contre les roueries et les sophismes de la politique ministérielle.

Il a manqué pourtant aux accusateurs indignés de la tyrannie piémontaise de connaître un fait dont nous lisons le récit dans la Gazette del Popolo du 28 avril.

C'est assez d'un fait pareil pour nous autoriser à nier que le gouvernement français, comme le dit la Stampa, soit disposé à prêter au cabinet sarde le concours de ses soldats dans la poursuite des insurgés qui occupent les montagnes voisines de la frontière romaine.

On écrit de Paris, le 9 mai:

« Nous voici donc en pleine arène électorale. Une circulaire de M. de Persigny aux préfets, montre assez quelle importance le gouvernement attache à la lutte.

« Cette nuit même, le comité électoral démocratique pour le département de la Seine a arrêté sa liste de candidats.

« L'opinion publique croit toujours à une guerre éventuelle avec la Russie au sujet de la Pologne.

« On a été surpris de ne pas trouver sur la liste des derniers membres nommés au Sénat, M. le général Martimprey; M. de Germaine, qui vient d'être nommé, est remplacé comme gouverneur de la Banque de France par M. Vuitry.

tenter avec regret que la chose se feroit sans difficultés et sans complication.

« Du reste, la lutte sera vive sur un grand nombre de points.

« M. Berryer vient de revenir à Paris. Son passage à Nantes a eu d'excellents effets.

« M. Berryer n'a pas encore pris de détermination relativement à la candidature qui lui est offerte à Marseille avec une insistance extraordinaire.

« Les légitimistes ont été invités par le bureau qui représente M. le comte de Chambord, à voter pour M. de Montalembert à Besançon; sa candidature est également posée à Saint-Brieuc et à Toulouze.

« On parle d'écrits que feraient quelques membres de l'épiscopat pour rappeler à leurs fidèles quels grands devoirs patriotiques et religieux leur imposent les élections.

« On est étonné de ne pas recevoir la confirmation de la nouvelle qui nous avait été donnée, par la voie espagnole, de la prise de Puebla.

« Il est faux, comme l'ont annoncé quelques journaux, que le général Cousin Montauban, comte de Palikao, doive être nommé gouverneur de l'Algérie.

« On a été surpris de ne pas trouver sur la liste des derniers membres nommés au Sénat, M. le général Martimprey; M. de Germaine, qui vient d'être nommé, est remplacé comme gouverneur de la Banque de France par M. Vuitry.

« L'opinion publique croit toujours à une guerre éventuelle avec la Russie au sujet de la Pologne.

« Dans les différentes parties des bâtiments, il y avait de la poudre, des caisses de cartouches et des chaînes de bombes enterrées qui devaient éclater au moyen de ficelles dissimulées par de la paille.

« L'ennemi voyant le pénitencier en notre possession, essaya de le reprendre.

« Les pertes de l'ennemi sont graves, car l'intérieur du fort était rempli de cadavres.

« Les abords étaient couverts de défenses accessoires et flanqués par de nombreuses pièces encore intactes.

« Il était indispensable de s'emparer de ce grand obstacle.

« Confiant dans la vigueur et l'énergie de nos troupes, je n'hésitai pas à ordonner l'assaut.

« A quatre heures, toutes nos batteries dirigèrent le feu le plus vigoureux sur le pénitencier, de manière à compléter la ruine de ses défenses extérieures.

« L'ennemi fut un instant surpris, mais au bout de quelques minutes une grêle de balles partant des murs crénelés, des terrasses, des portes, des fenêtres, des clochers, couvrirent nos attaques.

« La seconde colonne suivit de près la première, et bientôt elles pénétrèrent dans le pénitencier.

« La garnison, formée d'environ 700 hommes avec plusieurs pièces de campagne, essaya de résister.

« Les Mexicains sentaient la pointe de nos bayonnettes; ils eurent à l'impétuosité de cette attaque.

« L'ennemi fut un instant surpris, mais au bout de quelques minutes une grêle de balles partant des murs crénelés, des terrasses, des portes, des fenêtres, des clochers, couvrirent nos attaques.

« La seconde colonne suivit de près la première, et bientôt elles pénétrèrent dans le pénitencier.

« La garnison, formée d'environ 700 hommes avec plusieurs pièces de campagne, essaya de résister.

« Les Mexicains sentaient la pointe de nos bayonnettes; ils eurent à l'impétuosité de cette attaque.

« L'ennemi fut un instant surpris, mais au bout de quelques minutes une grêle de balles partant des murs crénelés, des terrasses, des portes, des fenêtres, des clochers, couvrirent nos attaques.

« Les pertes de l'ennemi sont graves, car l'intérieur du fort était rempli de cadavres.

« Les abords étaient couverts de défenses accessoires et flanqués par de nombreuses pièces encore intactes.

« Il était indispensable de s'emparer de ce grand obstacle.

« Confiant dans la vigueur et l'énergie de nos troupes, je n'hésitai pas à ordonner l'assaut.

« A quatre heures, toutes nos batteries dirigèrent le feu le plus vigoureux sur le pénitencier, de manière à compléter la ruine de ses défenses extérieures.

« L'ennemi fut un instant surpris, mais au bout de quelques minutes une grêle de balles partant des murs crénelés, des terrasses, des portes, des fenêtres, des clochers, couvrirent nos attaques.

« La seconde colonne suivit de près la première, et bientôt elles pénétrèrent dans le pénitencier.

« La garnison, formée d'environ 700 hommes avec plusieurs pièces de campagne, essaya de résister.

« Les Mexicains sentaient la pointe de nos bayonnettes; ils eurent à l'impétuosité de cette attaque.

« L'ennemi fut un instant surpris, mais au bout de quelques minutes une grêle de balles partant des murs crénelés, des terrasses, des portes, des fenêtres, des clochers, couvrirent nos attaques.

« La seconde colonne suivit de près la première, et bientôt elles pénétrèrent dans le pénitencier.

« La garnison, formée d'environ 700 hommes avec plusieurs pièces de campagne, essaya de résister.

« Les Mexicains sentaient la pointe de nos bayonnettes; ils eurent à l'impétuosité de cette attaque.

« L'ennemi fut un instant surpris, mais au bout de quelques minutes une grêle de balles partant des murs crénelés, des terrasses, des portes, des fenêtres, des clochers, couvrirent nos attaques.

« La seconde colonne suivit de près la première, et bientôt elles pénétrèrent dans le pénitencier.

« La garnison, formée d'environ 700 hommes avec plusieurs pièces de campagne, essaya de résister.

public, comme pièce justificative, le certificat ci-dessous:

« Je soussigné certifie que l'article ayant pour titre: « Spécifique unique et infailliable pour composer un dictionnaire français à l'usage des Canadiens-français, » m'a été personnellement adressé sans signature.

« Je l'ai publié en prenant la responsabilité.

« En terminant cette correspondance, je désapprouve hautement l'article du Figaro et les rédacteurs assez indélicats pour en permettre la publication.

« Je suis, monsieur, etc.

« HECTOR L. F. BERTHELOT, Etudiant en droit.

« (Pour le Journal de Québec)

« M. le Rédacteur.

« Les partisans de la représentation basée sur le nombre sont des imbéciles ou bien ils veulent être des tyrans.

« 1° Ils veulent être des tyrans.

« Preuve.—La représentation basée sur le nombre est le plus puissant moyen, disons mieux, est un moyen infailliable de domination dans les mains du Haut-Canada.

« Maintenant, passons à la réalité: les Haut-Canadiens sont Anglais, protestants, cleargrits, orangistes, etc., et la plupart prêt à respecter nos intérêts comme catholiques.

« 2° S'il était possible qu'ils n'eussent pas le dessein de nous opprimer en voulant la représentation basée sur le nombre, ils seraient de grands imbéciles.

« Preuve.—Vous ne voulez pas, dites-vous, dominer sur vos frères, les Bas-Canadiens.

« Vous ne voulez pas dominer? Pourquoi donc recherchez-vous avec tant d'empressement, avec tant d'ardeur un aussi puissant moyen de domination? Pourquoi donc troublez-vous tant le pays d'après dix ou quinze ans pour une mesure inutile? Oui, inutile; car si elle ne vous sert pas à avoir ce que vous voulez, si elle ne vous sert pas à dominer, elle ne peut vous servir à d'autres choses.

« Donc ceux qui veulent la représentation basée sur la population sont de grands imbéciles, ou de grands scélérats en politique.

« Donc le Procureur-Général actuel du Bas-Canada, si on le juge par ses antécédents, et on ne peut guère le juger autrement, est aussi, en politique, un grand imbécile ou un grand scélérat. Dans l'un ou l'autre cas, il ne mérite aucune confiance.

« UN ANTI-BOUGE. Nicolet, le 29 mai, 1863.

Feuilleton du Journal de Québec

DU 2 JUIN 1863.

LE CHATEAU DU BEC-VAUQUELIN

(Suite)

—Pas que je sache, Lapière, répondit Gustave se levant et s'avançant vers l'individu qui s'introduisait ainsi en tapinois au salon.

Même ce compliment de son cher neveu ne parvint pas à dérider le visage renfrogné de la vieille fille, à la vue du contre-maitre.

Par contre, aux yeux d'un observateur impartial, cette antipathie pouvait paraître assez étrange.

(1) Voir le numéro de 30 mai.

conservait des traits encore réguliers et un coup-d'œil d'un brillant peu ordinaire.

Une barbe noire et touffue généralement peu de mode à cette époque aidait peut-être à donner à notre personnage l'apparence vulgaire tant inrimement par M<sup>re</sup> Aurore.

Ajoutons, pour achever son portrait, que depuis tantôt vingt ans qu'il était employé dans la manufacture de M. de Larchant, d'abord comme subalterne ensuite comme associé, l'exactitude, l'ordre, la probité la plus scrupuleuse avaient été les bases constantes de sa conduite.

Est-il étonnant dès lors que Gustave, à l'exemple de son père, témoignât des égards à un pareil homme?

Lapière de son côté, loin de mettre à profit cette condescendance avait constamment refusé de partager la demeure de ses anciens maîtres et même leur table; soit qu'il connût l'horreur de M<sup>re</sup> Aurore pour lui, soit qu'il désirât garder sa liberté d'action.

Lapière habitait donc un corps de logis attenant immédiatement à la filature et séparé de la belle et spacieuse maison moderne de M. de Larchant de toute la longueur des jardins et de l'avenue c'est à dire l'espace d'un gros quart de lieue.

M. de Larchant, un peu froissé de la réserve de son ancien compagnon d'armes, en était venu à croire que Lapière, dans sa première jeunesse, avait souffert d'un amour malheureux qu'il ne parvenait pas à oublier.

Lapière, dans la circonstance actuelle, montra sa réserve habituelle, car, ayant touché du bout des doigts la main tendue

par Gustave et incliné la tête en signe de salut vers M<sup>re</sup> Aurore, il rebroussait chemin du côté de la porte, lorsque le jeune homme l'arrêta en disant: « Attendez une minute, mon cher Lapière, et je vous accompagnerai. Nous irons ensemble à la recherche de mon père auquel je n'ai pas encore souhaité le bonjour ce matin. »

En finissant ces mots, Gustave reprit son attirail de chasse posé sur une chaise, et après l'avoir confié aux soins d'un domestique, il se hâta de suivre les traces du contre-maitre.

Les deux hommes enfilèrent alors une large avenue conduisant vers l'usine pendant qu'ils marchaient ainsi côte à côte, mentionnons le contraste frappant qui existe entre deux individus que l'âge, la position, leurs anciens rapports auraient dû, semble-t-il, rapprocher intimement.

L'un, le plus âgé, s'avance la tête basse comme indifférent à la riche verdure qui frappe les yeux, aux mille parfums qui chalouillent leur odorat, au doux ramage des oiseaux qui charme leurs oreilles.

L'autre plus jeune, plus enthousiaste, et sans doute possédant un cœur chaud, jouit visiblement de tous ces trésors champêtres, et, portant le sourire sur les lèvres, aspire à pleins poulmons, le souffle enbaumé d'une splendide matinée de septembre.

Gustave parle le premier pour dire avec feu et admiration:

—Que je me trouve stupide, Lapière, d'avoir pu craindre de revenir à la campagne afin d'y mener ce qui me paraissait une vie ennuyeuse, monotone, après l'ex-

istence agitée des camps et l'existence non moins accidentée des voyages!... Mon père a eu mille fois raison de s'établir ici, loin des passions politiques, loin d'une capitale, dans un lieu où, respecté et chéri, il est heureux en faisant le bonheur des autres! Une chose cependant m'étonne depuis ce matin: pourquoi M. de Larchant a-t-il choisi pour séjour habituel cette propriété-ci quand à une légère distance s'élève un château entouré d'un parc dont les arbres s'aperçoivent au loin, et placé dans un site charmant. Vous devinez sans doute ce dont je veux parler, mon vieil ami, et vous saurez me dire comment il se fait que mon père, négligeant un domaine comme celui du Bec, a préféré rester dans la roide et prosaïque maison que nous venons de quitter?

Au nom du domaine du Bec, la figure révolutionnaire du contre-maitre (comme la qualifiait M<sup>re</sup> Aurore) prit une teinte plus prononcée de haine et de courroux. Toutefois, il ne donna pas essor à ces sentiments, et, forcé de rompre le silence, il se contenta de répondre d'un ton bref:

—M. de Larchant a continué à habiter la maison de ses prédécesseurs: une maison qui vous a vu naître, monsieur, et avait vu mourir votre mère... Ces souvenirs ne valent-ils pas ceux renfermés dans des ruines rappelant les abus d'un autre âge?

—J'en conviens, si vous le prenez ainsi, Lapière, répondit Gustave. Mais je l'avoue: la vue du château du Bec que j'ai aperçu ce matin de loin, m'avait beaucoup séduit. J'en conservais un souvenir

d'enfant fort imposant. En outre, j'ai fait la rencontre du jeune Gervais, propriétaire actuel de ce domaine. C'est un jeune homme d'une candeur adorable, d'un caractère plein d'enthousiasme, tel, en un mot, que moi, soldat rompu à la vie égoïste du monde, je devais le prendre en affection simplement par l'effet du contraste... Mais pourquoi vous en dépeindre Paul Gervais, à vous, mon cher? Vous le connaissez sans doute de longue date, puisque comme moi, vous n'avez pas été absent d'ici pendant dix ans. N'est-ce pas, Paul d'un digne et brave garçon? Il mérite qu'on se préoccupe de lui.

Gustave s'arrêta pour attendre une réponse, et Lapière, quoique visiblement contrarié du tour de la conversation, fut forcé de prendre la parole, mais il le fit du moins aussi brièvement que possible, en disant:

—J'ai vu de loin en loin le jeune homme dont vous parlez, monsieur, sans cependant aller chez lui. Il me rencontra un jour sur la route et vint ensuite visiter la manufacture. A sa prière, je consentis à la lui montrer... Voilà où en est notre connaissance...

—Votre conduite m'étonne vraiment, Lapière. Vous n'avez ici d'autre société que celle de mon père. Il n'est pas de même âge que vous et de plus vous le considérez à tort ou à raison comme votre supérieur. Vous n'êtes pas homme non plus à vous mêler à d'obscurs et stupides ouvriers. Vous auriez donc dû, me semble-t-il, rechercher pour amis des gens qui, comme M. Gervais et son fils occupent sur

CORRESPONDANCES.

(Au rédacteur du Journal de Québec)

M. le Rédacteur,

Quelques personnes mal avisées et peut être mal intentionnées font circuler le bruit que je suis l'auteur d'un écrit dans lequel on attaquerait sommairement nombre de personnes respectables et haut placées de cette ville, écrit qui a trouvé sa place dans les colonnes d'une petite feuille critique, intitulée le Figaro Reuue.

On m'a accusé aussi d'être l'auteur des diatribes politiques qui ont paru dans ce journal. Je nie la paternité de cet article et des autres écrits de cette feuille.

A l'appui de ce que j'avance, je soumets au

CANADA.

QUÉBEC, 2 JUIN 1863.

Le Journal paraîtra demain pour jeudi qui est fête d'obligation.

L'organe ancien et nouveau informe ses lecteurs que nous prions main-forte au Globe et à M. Brown.

Oui, M. Dorion est en faveur de la représentation basée sur la population, malgré sa déclaration indistincte de circonstance. Il n'a rien ni plus ni moins que la doctrine sur cette question; il n'a dit ni plus ni moins que ce qu'il avait en tort de dire que la représentation basée sur la population « fut un principe juste en soi ! »

Quand ces obstacles auront disparu, et que le « moment propice pour frapper le coup sera venu », alors le principe qui n'a pas été renié reprendra son empire. Les partis n'abdiquent jamais et ceux qui croient à des transubstantiations, dont n'offre pas d'exemples l'histoire de l'humanité, sont bien aveugles ou bien myopes.

Les vrais amis du pays sont ceux qui lui disent la vérité sur sa situation, et non pas ceux qui sont payés pour le tromper et le sacrifier.

De quoi n'est pas capable M. J. S. Macdonald pour rester au pouvoir ? Si s'est mis à genoux devant M. Brown et lui a demandé, en suppliant, de le laisser vivre. M. Brown lui a permis de vivre, pour un temps ; mais ce sursis porte, vous le savez, lecture, des conditions que vous n'auriez pas acceptées à sa place.

Avec les forts il est humble et rampant ; avec ceux qu'il croit pouvoir commander, il est impérieux et tyrannique. Il voit que l'opinion publique est contre lui, et il veut la ramener par la menace et l'intimidation.

Ecoutez l'Union d'Outaouais : « La nouvelle que le gouvernement se proposait d'arrêter les ouvrages publics ici a créé une immense sensation. Elle a eu pour premier effet de réunir toutes les classes en une hostilité ouverte du gouvernement. Le moment choisi était très malheureux, celui d'une élection. Cette menace avait pour objet d'influencer les élections dans le Canada-Central, et l'on tient en conséquence le fouet suspendu sur la tête des candidats..... Nul candidat ministériel n'a besoin de se montrer dans le district de l'Outaouais, si cette menace est mise à exécution et si le gouvernement persiste à vouloir contrôler l'opinion publique. »

Voici maintenant la Tribune d'Outaouais : « Le premier ministre a été ici durant la semaine dernière. Sa visite, cela est parfaitement compris, a eu pour but d'influencer les élections dans cette partie du pays..... Il est facile d'établir jusqu'à quel point il a réussi. La menace qu'il fait d'arrêter l'ouvrage sur les édifices, n'aura pas, nous en sommes sûrs, l'effet qu'il en attend; ça été un moyen corrompu d'influencer les suffrages d'un peuple libre. Nous comprenons facilement comment il a conduit l'autoctone d'un gouvernement despotique; mais qu'en Canada, où existe véritablement le gouvernement constitutionnel, et où le despotisme est en horreur, un ministre de la couronne, le premier ministre du pays, essaie de tenir une sorte de fer suspendu sur la tête du peuple ! quel outrage et quel outrage ! »

Nous regretterions, autant que qui que ce soit, le danger ou le risque de perdre le siège du gouvernement et sentierions profondément le mal que ferait à la cité la suspension des travaux; mais s'il faut sacrifier la liberté de penser et d'agir à l'ordre d'un homme impérial, dans ce cas, disons-nous, risquons le danger et méprisons les menaces. »

Un correspondant de la Gazette de Montréal lui écrit que la menace a été mise à exécution :

Mardi dernier, dit-il, le premier ministre parut soudainement sur les murs des édifices et ordonna en personne d'arrêter certains travaux, et de diminuer le nombre des ouvriers, afin que l'on put arrêter entièrement les ouvrages. Que passerait-on de lord Palmerston, si, pour défendre son gouvernement, il faisait arrêter les défenses navales de Portsmouth jusqu'à ce qu'il sût si les citoyens de cette ville éliraient un partisan de son cabinet ? »

M. Macdonald joue évidemment trop gros jeu pour la grosseur de sa tête.

Nous avons reçu, hier, trois dépêches télégraphiques, qui nous apprennent que la levée des mains était, en faveur de MM. Cartier, Rose et McGee, et le rapport télégraphique du Mercury s'accorde avec ces renseignements. Il admet que la levée des mains fut presque universelle pour M. Rose. Il admet bien aussi qu'elle fut en faveur de M. Cartier, mais après un combat pugilistique qui fit disparaître les partisans de M. Dorion, beaucoup plus nombreux que ceux de M. Cartier. Cela se croira difficilement, car le parti démocratique n'a jamais passé pour être composé d'agneaux.

Quant à M. Young, que nous nous étions accoutumés à respecter, il faut avouer qu'il joue un singulier rôle au profit de son ami, M. Holtton, qu'il a toujours regardé comme un homme impraticable. M. McGee parla près de 2 heures contre le gouvernement, et c'est à peine si une douzaine de personnes leva les mains pour M. Young.

Il est évident que les jours du gouvernement sont comptés à Montréal comme dans tout le reste du pays.

On lit ce qui suit dans le Commercial Advertiser de Montréal du 28 mai dernier :

LES FINANCES DE LA PROVINCE. « Le grand argument employé par les ministères, tant du Haut que du Bas Canada, contre l'opposition, peut se résumer dans l'extrait suivant d'un discours résumé de M. George Brown, à Oxford Nord. Parlant du parti de l'opposition lorsqu'il était au pouvoir, voici ce qu'il dit :

« Durant les neuf années comprises entre 1853 et 1862, ce parti a augmenté la dette de la Province de la somme de \$29,000,000 à celle de \$84,500,000, et la dépense, de \$4,000,000 à \$10,000,000 par année, et il a doublé la taxe. »

« Nous nous proposons de prouver de la manière la plus convaincante la fausseté de cet avis. »

« Le gouvernement Hinks, le gouvernement réformiste par excellence, qui nous a donné la loi du fonds d'emprunt municipal, l'acte de subvention des chemins de fer, de la grande ligne de chemins de fer, fut défait vers la fin de 1854. Le parti modéré, c'est-à-dire, le parti actuel de l'opposition, est par conséquent resté au pouvoir depuis un peu avant le commencement de 1855 jusqu'en mai 1862, en tout, environ 7 ans et demi, au lieu de 9, et les fautes dont il pourrait s'être rendu coupable, ne peuvent donc avoir été commises que durant cet intervalle. »

« Quand ce parti monta au pouvoir, la dette publique réelle n'était pas, comme on le prétend, de \$29,000,000, mais bien de \$43,243,163, sans compter la dette encourue par la province par l'acte du fonds d'emprunt municipal, l'acte de subvention des chemins de fer, et les actes du Grand Tronc, que le parti de l'opposition avait opposé en parlement, et qui furent passés par le gouvernement réformiste tout cela du jour est l'héritier et le successeur naturel. Le revenu de la Province pour l'année 1854, était de \$6,021,404, et la dépense, de \$4,171,940. A la fin de l'année 1861, la dette nette était de \$58,171,019; le revenu, d'après M. Howland lui-même, de \$8,852,705, et la dépense, de \$11,824,017. »

« La différence est donc, comparée avec 1854, comme suit :

Augmentation de la dette..... \$14,929,856  
du revenu..... 2,821,301  
de la dépense..... 7,652,077

« Ce résultat n'est pas déjà tellement satisfaisant qu'il faille encore l'exagérer..... »

« Mais le parti modéré ne peut en être responsable qu'en tant qu'il a satisfait à des engagements de la Province qui avaient été contractés par le parti qui l'avait précédé au pouvoir, et, en cela, il n'a agi que dans l'intérêt du public, pour maintenir notre crédit, et pour assurer l'achèvement d'une grande ligne de chemin de fer qui n'avait pas été commencée par lui. »

« Pour le Grand Tronc, nous avons payé, en principal et en intérêts, \$21,511,580; c'était un legs du gouvernement réformiste de Hinks. Pour le grand chemin de fer occidental, autre legs du même gouvernement, nous avons payé \$3,330,560; pour le chemin de fer du Nord (Northern), troisième legs, \$3,250,021; et pour le fonds d'emprunt municipal, quatrième legs, \$12,173,429. Ces items seuls se montent à la somme de \$40,265,590, pour laquelle le parti modéré n'est nullement responsable, et provenant d'une législation contre laquelle il s'était toujours opposé de toutes ses forces; et néanmoins il a pu faire face à cette responsabilité en ajoutant que \$14,929,856 à la dette publique. Et, en même temps, il a fait de grandes améliorations publiques; il a construit des hôpitaux, des phares, des chemins, des ponts, et a élargi et entretenu les canaux; il a dépensé \$2,252,532 pour les édifices d'Outaouais, par suite de la décision de la Reine; il a construit des cours de justice et des prisons dans chaque district du Bas-Canada, devenues nécessaires par la décentralisation de la judicature; il a indemnisé les seigneurs à la suite de l'abolition de la tenure féodale, l'une des plus hardies, des plus sages et des plus considérables réformes des temps modernes; et pendant tout ce temps il a maintenu le crédit de la Province à un degré qu'il n'avait jamais atteint auparavant. »

« En 1854, la population du Canada était de moins de 2,000,000; en 1862, elle excédait 2,500,000. »

« En 1854, la taxe était de \$3 par tête, et la dette de \$21.62; en 1861, la taxe était de \$3.54 par tête, et la dette de \$23.34 par tête. »

« Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre ces deux époques, l'augmentation de la valeur de la propriété et de la somme de richesse résultant des améliorations publiques pourrait être estimée à des centaines de millions. »

« En 1854, les importations totales s'élevaient à \$40,529,325, et les exportations totales, à \$23,019,190; en 1861, les importations s'élevaient à \$43,034,836, et les exportations à \$36,614,194. La totalité du commerce, en 1854, était de \$63,548,515; et en 1861, de \$79,669,630, malgré que durant la même époque, il ait été établi dans le pays des manufactures en grand nombre, qui ont fourni à la population et aux milliers d'ouvriers employés dans ces manufactures leurs articles de consommation, ce qui devait tendre nécessairement à diminuer la somme de notre commerce à l'étranger. »

« En 1854, les droits de douane se montaient à \$1,900,769, et en 1861, ils étaient de \$4,774,562, par conséquent moindres. »

« On ne doit pas oublier non plus que durant la même période la province a subi une crise financière extraordinaire, dont l'administration n'était pas responsable, mais qui était due, en grande partie, à la réaction qui s'était opérée à la suite des dépenses extravagantes que le fonds d'emprunt municipal encourageait à faire, et des dépenses énormes pour les chemins de fer et d'autres choses semblables, ainsi qu'à la crise dans les Etats-Unis et au manque des récoltes. »

« L'augmentation de la dette publique et de la dépense annuelle de la Province de 1854, à 1862, a été occasionnée presque entièrement par la législation du gouvernement réformiste de Hinks. La dépense ordinaire n'a pas été augmentée plus que ne l'exigeait l'augmentation de la population, les améliorations dans le service public, et la hausse dans le prix des denrées; et ce que je dis ici se trouve confirmé par ce que les ministres des finances, qui disent que toutes les économies qu'il lui avait été possible de faire, équivalaient à bien peu de chose, et qu'il lui fallait recourir à de nouvelles taxes pour prêter un revenu suffisant, et par le ministre actuel des finances, qui déclare qu'il faut imposer de nouvelles taxes. »

« Que le lecteur impartial compare la position du pays en 1853 avec ce qu'elle est aujourd'hui, dix ans après, et qu'il dise si dans le cas où le peuple pourrait retourner à cette même position, au prix de toutes les améliorations publiques qui ont été exécutées, et de la prospérité qui en découle, il croit qu'il voudrait le faire. »

« Il peut bien se faire que plusieurs de ces améliorations aient coûté plus qu'elles n'auraient dû coûter, plus qu'elles ne coûteraient aujourd'hui avec l'expérience que nous avons acquise à nos dépens; mais toujours est-il que si elles ne sont pas des bienfaits considérables, elles ne sont pas non plus le contraire. »

« S'il était vrai au lieu d'être faux que l'augmentation de la dette et de la dépense de la Province dût être attribuée aux actes des administrations qui ont succédé à celle de Hinks, même dans ce cas, elles auraient encore droit à notre reconnaissance pour la prospérité et le progrès matériel du pays durant leur règne, et cela seul devrait éternellement faire pencher la balance en leur faveur. »

L'organe aura beau faire pour défendre l'un de ses propriétaires, M. Tessier a dépensé près de \$25,000 à Spencer Wood, lorsque le contrat primitif signé par son prédécesseur, n'était que de \$15,980 !

Il aura beau faire, il ne pourra cacher le fait de la dépense des \$2400 dans l'intérieur de la maison; il aura beau faire, il ne pourra cacher la dépense non comprise de \$4000 sur la serre. Les comptes publics de 1863 diront toute la vérité et nous maintiendront dans nos assertions. Ils feront plus, ils constateront le fait de nouvelles dépenses à Spencer Wood !

« Nous recevons les meilleures nouvelles du comté de Dorchester, » et M. Langevin y remporta une victoire éclatante. »

On a recours à toute espèce de moyens pour perdre un adversaire trop redoutable. Voici, par exemple, un M. J. O. Morin, N. P., qui affirme que M. Langevin lui a dit que s'il avait voté comme il a fait, en faveur du bill de la milice, présenté par le gouvernement Cartier-Macdonald, c'est qu'il s'attendait à voir une place sous ce gouvernement.

M. Langevin a-t-il fait cette déclaration à M. Morin, N. P. ? Nous lui croyons plus de discrétion que cela. S'il l'avait fait, ce que nous ne croyons pas, n'aurait-ce pas été dans le secret et la confiance intime, et M. Morin n'aurait-il pas été plus respectable en gardant le silence ? Un pareil rôle n'ennoblit jamais un homme. En changeant de parti, il n'a pas acquis le droit de trahir les conversations intimes.

Ensuite, dans quelle position se trouvera-t-il si M. Langevin nie, et que vaudra sa démarche ? Nous sommes parfaitement convaincu que M. Morin a plus d'indiscrétion que d'entendement, qu'il a la conception plus vive que la perception, et qu'il a mal compris M. Langevin.

Si c'est avec de pareils moyens que l'on espère gagner les élections, l'ou s'est trompé étrangement.

Le petit organe ministériel de Saint-Hyacinthe donne cours au bruit que M. Sicotte sera dans l'opposition. « Il faut bien qu'il le fasse, » dit la Gazette de Montréal, « s'il ne veut pas renoncer aux propriétés qu'il promulguait sur les hustings, l'été dernier. »

M. J. S. Macdonald peut bien tout abandonner et tout répudier, lui, parce qu'il ne croit à rien et ne respecte rien; mais, heureusement pour le pays, que tous les hommes publics ne lui ressemblent pas.

Le Mirror de Toronto loue beaucoup M. Macdougall d'avoir diminué considérablement les arpentages et, comme conséquence, la dépense qu'ils entraînent. Rien de surprenant, puisque le Commissaire des Terres dit dans son rapport de 1862 : « qu'il n'y a presque plus de bonnes terres en Canada. »

Le Globe appelle M. Prudhomme un corruptionniste, et ajoute qu'il n'y a pas de changement dans le collège de Rigaud, puisqu'il était représenté par M. Harwood. Mais qu'il se rappelle que la majorité de M. Harwood dépassait peu 100 voix, tandis que celle de M. Prudhomme est de 636, et qu'il a pris cette majorité, en proportions à peu près égales, dans les trois comtés qui composent le collège. C'est une preuve que le ronge-mis, l'allié du clairgisme, baisse prodigieusement dans cette partie du Bas-Canada.

L'article qu'on va lire nous a été communiqué : Ce gouvernement despotique qui garde le pouvoir, malgré le vote du peuple, et qui n'a cessé d'exercer ses vengeances sur les pauvres employés publics, continue ses menaces, et ses agents subalternes l'imitent à merveille. L'exécutif, convaincu que s'il laissait les corps électoraux donner librement leur verdict, ce verdict lui serait contraire, avait, par conséquent, le moins la mauvaise humeur de ses organes le donne à penser, avait fixé l'heure des différentes élections, de manière à pouvoir exercer sur toutes, tour à tour, son influence illicite et sa pression odieuse.

Tous les writs des comtés, au nombre de près de 50, ou le gouvernement se croyait fort, auraient été lancés dès les premiers jours; tandis que les autres auraient été retenus pour le motif que nous venons d'indiquer.

L'acte de l'Union exige que tous les writs soient expédiés dans les 14 jours qui suivent celui de la dissolution, et le greffier en chancellerie est obligé d'obéir à la loi dont il est l'administrateur. L'exécutif n'a aucun contrôle sur lui, pas plus qu'il n'en a sur l'officier rapporteur, dans l'exercice de ses fonctions.

Tous les writs d'élection furent expédiés dans les six jours qui suivirent la dissolution, en 1861 ! Il était réservé à ce gouvernement intègre, franc, honorable et populaire, de triquer avec les writs d'élection, et de mettre une main brève et impie sur les droits les plus sacrés du peuple.

Nous avons été aux renseignements et nous avons appris que pas un seul writ d'élection, pas un seul, n'a été mis entre les mains des candidats ou de leurs amis et qu'ils ont tous été expédiés par la poste.

ment l'adversaire acharné de M. Brousseau. De plus, il est occupé du matin au soir à cabaler et à faire des discours pour son frère, au faubourg Saint-Jean. Si M. Isidore Thibaudeau est battu à Québec-Centre, il se ruera de désespoir sur le comté de Portneuf, et voilà pourquoi il a fait nommer spécialement son frère pour l'occasion ! Il veut être traité en frère, quoiqu'il arrive.

Quant l'on fait de pareilles choses, l'on devrait se montrer sobre d'accusations.

M. Dick n'est pas un partisan acharné de M. Laforce, pas plus que M. Gosselin, son beau-frère, et l'auteur régulateur du comté de Montmorency. Tous les deux sont parfaitement honnêtes et disposés à faire leur devoir envers et contre tous.

Nous savons d'autorité que M. Cauchon n'est pas intervenu dans le choix de l'officier rapporteur, et que, l'eût-il fait, on ne l'eût pas écarté.

Avant d'appuyer la candidature de M. Thibaudeau, les électeurs de la division électorale de Québec-Centre doivent se faire les questions suivantes :

1° Ceux qui ont engagé M. Thibaudeau à se présenter comme candidat, sont-ils personnellement intéressés au succès de sa élection ?

2° Les libéraux et indépendants électeurs ne vont-ils pas vraisemblablement devenir les instruments du parti de M. Thibaudeau, s'ils votent pour celui-ci ?

3° Qu'a fait M. Thibaudeau pour le bien-être de la cité de Québec, comparé avec les longs et fidèles services de M. Simard ?

4° En comparant la capacité relative de chaque candidat pour les honneurs législatifs, quel est celui qui possède le plus léger bagage ? Placés dans la balance, quel est celui des deux qui sera trouvé léger ?

5° Quelle garantie ont les électeurs que la dette des incendies sera remise, quand tous les organes du gouvernement, à peu d'exception près, nient que cette dette doive être remise.

6° Quel motif ont les électeurs, pour mettre en question la véracité de M. Simard quand il dit qu'il fera tous ses efforts pour obtenir la remise des déductions ? Est-ce que le sens élevé de l'honneur qu'il possède, ses engagements précédents et ses promesses qu'il a remplies peuvent faire douter de sa parole ?

7° Comment les électeurs, en votant pour M. I. Thibaudeau, pourront-ils concilier avec leurs principes l'appui qu'ils auront donné à un homme qui fait partie d'un gouvernement dont George Brown, l'ennemi mortel de notre race et de notre religion, est le chef virtuel ?

NOUVELLES ÉLECTORALES. La nomination des candidats pour le comté de Québec a eu lieu hier, à 11 heures, à Charlesbourg. M. F. X. Langevin, avocat, de cette ville, s'est présenté en opposition à l'hon. M. Evanturel.

TEMISCOUATA.—Nous venons de recevoir des nouvelles du comté de Temiscouata; elles concluent au succès certain de M. Baby. Il serait bien étonnant qu'il en fut autrement, à moins que l'ingratitude ne soit à l'ordre du jour, ou que l'on doive punir un sévère d'autant plus sévèrement et d'autant plus injustement qu'il travaille davantage et qu'il remplit plus fidèlement son devoir.

M. Pouliot est et sera de la politique qui le fera arriver; libéral-conservateur aujourd'hui, rouge demain, que lui importe ! En 1861, il combattait M. Letellier et son candidat; en 1863, il se place sous l'égide de ce même M. Letellier, pour combattre le candidat qu'il proposait lui-même personnellement sur les hustings, en 1861 !

Il sait bien que cette démarche fait perdre à la Rivière-du-Loup le siège tant convoité de la cour; il sait bien que M. Letellier est l'ennemi acharné et incessant de cette mesure, et il sait de plus qu'il ne posséderait jamais, le voudrait-il, assez d'influence personnelle pour la faire réussir. Mais que lui importe la prospérité de cette grande paroisse, pourvu qu'il soit élu et qu'il puisse s'asseoir pendant quelques jours à l'ombre des banquettes ministérielles ? Il y a si longtemps qu'il désire être député du peuple, qu'il ne saurait faire pour y réussir un trop grand sacrifice de principes et d'intérêt public. Mais malheur à ceux qu'il aveugle !

BERTHELI.—M. Dostaler est encore sans adversaire. Le noble comté de Berthier a raison. Il soutient celui qui a défendu ses intérêts en aidant à renverser un gouvernement qui, si on l'avait laissé vivre, aurait chargé le pays d'impôts odieux, gaspillé l'argent public en sustentant des mercenaires et payant des voix, et tari les sources de l'éducation, de l'agriculture, de la colonisation et de la miséricorde.

NOUVEAUTE.—Nous n'avons encore aucune nouvelle du comté de Nouveauté; mais nous sommes sûr, à l'avance, que M. le Dr. Robitaille y a été accueilli avec cordialité et empressément, car nul n'a plus fait son devoir. Ce comté est exceptionnellement situé, de toutes les manières, et il fallait, pour lui faire rendre justice, un travail continu, avants-tout et intelligent. Or, ce travail, nous en avons touché les preuves, il l'a fait et l'a fait avec succès.

GASPÉ.—M. Le Bouthillier est parti avec l'intention de ne plus se porter candidat; mais nous espérons qu'on aura réussi à changer sa détermination, et qu'il nous reviendra avec sa santé et son activité premières; et nous reviendra pour achever son œuvre.

M. Le Bouthillier fit un très grand commerce de poisson avec l'Espagne et la Méditerranée surtout, et sa connaissance parfaite des besoins du comté de Gaspé est inappréciable.

LEVIS.—Le gouvernement trouve de temps à autre des victimes, et il s'adresse invariablement aux hommes qui ont de l'argent ou qui sont supposés en avoir, parce que ce gouvernement intègre et moral ne peut espérer le succès que dans la corruption la plus effrontée et la plus audacieuse.

À Québec, la victime offerte en holocauste est M. Isidore Thibaudeau; à Lévis c'est M. Pierre Giroux, marchand de Saint-Jean Chrysostome. M. Giroux, que nous connaissons personnellement et que nous respectons, regrettera, nous en sommes sûrs, cette démarche. Que peut-on reprocher à M. Blanchet d'avoir fait son devoir, et d'avoir été strictement et religieusement fidèle au parti sous lequel il combat en son honneur en 1861 ?

Un comté de fois en enlèment n'ont-ils pas calomnié, en l'accusant d'inconstance et d'infidélité dans ses principes ? mais n'est-il pas sorti honorablement de l'épreuve lorsque d'autres succombent ? On l'a accusé tout à tour d'avoir fait des offres d'appui à M. Dorion et à M. Sicotte; nous demandons des preuves de cela et nous savons qu'il est incapable de les produire. Il faut être bien pauvre de forces pour avoir recours à la calomnie.

Est-ce donc aussi que, pour un comté situé si près de Québec, l'expérience des affaires, l'intelligence et une éducation supérieure ne seraient pas des recommandations et des motifs suffisants de préférence ? Oui, certainement ; aussi M. Blanchet sera élu à une très forte majorité.

On lit dans la Minerve du 30 mai : « La belle victoire remportée par l'hon. M. Prudhomme, dans la division électorale de Rigaud, doit nous encourager et dévaloriser nos adversaires. Le candidat libéral-conservateur a obtenu la majorité dans les trois comtés qui forment le collège de Rigaud. Voilà donc trois victoires certaines pour les élections générales. Nous avons précédé aux élections générales de 1861, par le comté de l'hon. M. Laforce, dans la division Montmorency. Cette année, nous préledons par la victoire de l'hon. M. Prudhomme, dans la division Rigaud. »

« Le parti libéral-conservateur est toujours le parti national du Bas-Canada. Le résultat général des élections le prouvera. »

« Les rouges sont décidés à ne rien épargner pour faire manquer le triomphe de M. Cartier. Ils emploient tyranniquement l'influence que leur donne l'autorité à enchaîner les employés publics. Mais ce n'est pas tout, ils veulent fermer la bouche à l'hon. M. Cartier, lundi, en ordonnant de l'arrêter dans l'assemblée. M. Dorion parlera le premier, puis on empêchera M. Cartier de lui répondre. Nous savons des sources certaines que cela se complète. Quelques rouges présents à l'assemblée de lundi soir, en ont dit assez, dans le voisinage de trois de nos amis, pour nous mettre sur nos gardes. M. Cartier venait de parler avec un grand succès. Il avait renversé le petit édifice d'accusations élevé contre lui par la démocratie. A ce moment, l'un des trois s'éleva. M. Dorion dit à ses compagnons : « Il faut élever la main sur les rouges à la nomination, lundi, et empêcher Cartier de parler ! » Et les deux autres d'applaudir. Il fut aussi question de M. McGee et des Irlandais, mais il parut, d'après la réponse de l'un des trois, qu'on ne comptait pas sur leur appui, cette année. »

« Nous rendons ces faits publics, pour que nos amis soient bien avertis de ce qui se prépare et qu'ils aient tous les moyens de maintenir l'ordre, le jour de la nomination. »

« BEAUHARNAIS.—Dimanche dernier, M. Cassidy est allé à Beauharnais, et M. Daoust à Saint-Louis de Gonzague, parler politique en faveur de M. Oulmet. M. Cassidy a parlé pour son parti, et M. Daoust pour lui-même, car après avoir fait un long discours, il a fini par dire : Si vous ne voulez pas de M. Oulmet prenez un autre; il avait l'air de dire : prenez-moi donc..... »

« Le résultat de tous les efforts et des intrèques du parti se réduit à rien, et M. Denis sera élu, major par acclamation du moins par une majorité écrasante. »

« NAPIERVILLE.—Nous apprenons que M. Coupal va se présenter, dans le comté de Napierville, en opposition à M. Benoit. M. Coupal est indépendant. »

« LA MAJORITÉ TOTALE DU M. PRUDHOMME dans la division de Rigaud, est de 636 voix. Voici le nombre des voix enregistrées, pendant les deux jours de la votation, dans les trois comtés compris dans cette division électorale. »

COMTÉ DE SOULANGES

M. Prudhomme M. Denis Dr. Valois

Saint-Joseph de Soulanges.....115 82

Saint-Ignace de Côteau.....131 43

Saint-Zotique.....155 46

Saint-Polycarpe.....96 252

Saint-Clet.....78 24

557 447

COMTÉ DE VAUDREUIL.....227 109

L'Île Perrot.....138 55

Rigaud.....166 69

Sainte-Marthe.....72 76

Newton.....15 31

633 351

COMTÉ DE JACQUES-CARTIER.....68 29

Pointe-à-Chien.....20 123

Lachine.....122 77

Saint-Laurent.....195 83

Sainte-Généviève.....78 77

Il e Bizard.....45 112

Paroisse de Montréal.....327 199

853 599

Majorité totale de M. Prudhomme, 636.

« Nouvelles du siège de la guerre. (Par voie télégraphique.) Des avis transmis du voisinage de Vicksburg, mandent que le général Banks a traversé le Mississippi avec son armée à Bayou Sara. »

« Le massacre des Fédéraux a été beaucoup plus grand à l'assaut de Vicksburg qu'il ne l'a été dans aucune autre bataille de cette guerre. »

« Un correspondant du Herald de New York, écrivant de Vicksburg, en date du 22 mai, que pendant quatre jours une lutte continuelle a eu lieu pour prendre Vicksburg, et que pendant ces quatre jours au moins 2,000 fédéraux ont été mis hors de combat. »

« Les confédérés ont le plus grand espoir dans le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

« Le résultat de cette lutte. »

Radeaux arrivés dans le Port de Québec. Propriétaires. Description. Os déposés. 29 mai. Jas Kay, pin blanc, épinoche, etc. avec Union...

Par "Asia". Compilé de la Gazette Maritime et Commerciale de Londres, du 15 au 16 mai inclusivement. NAVIRES ARRIVÉS POUR QUÉBEC.

—N'est-ce pas un devoir de perpétuer la beauté physique en perpétuant la santé et la force? Quand nous voyons un homme conserver ses facultés mentales et physiques...

—L'une des plus grandes merveilles dans la science médicale est la rapidité avec laquelle la Salsepareille de Fritsch redonne de la force aux malades...

Agents à Québec: J. Musson et Cie; J. S. Bowen; J. E. Burke; Bowles et McLeod; E. Giroux; J. H. Marsh; J. W. McLeod; W. E. Brunet; et R. Dugal.

EAU DE LA FLORE DE MURRAY ET LEWIS. —L'introduction de ce parfum salubre et délicat doit inévitablement donner le coup de mort à ces eaux parfumées inférieures...

PAÏES IMPORTEES POUR LES SILEUX. —Chaque jour diminue plus clairement que la maladie du foie, sous toutes ses formes, peut être contrôlée et guérie sans difficulté et sans inconfort.

On lit dans le Register de Lancaster: —La circulation du sang dans l'appareil est semblable à l'écoulement des rivières vers la mer, lesquelles suivent leur cours sans bruit, quand leurs eaux ne rencontrent aucun obstacle sur leur passage.

On lit dans le Mercury de Bangor, Maine: —La pharmacopée de Mandell dit que la salsepareille en vente dans les magasins est sans valeur.

des tropiques est l'un des remèdes les plus efficaces pour nos positions. Combien d'autres substances ayant un grand pouvoir astringent, elle devient ce qu'on appelle l'Extrait composé de la Salsepareille de Fritsch...

On lit dans la Ladies' Newspaper de Londres: —La jeune ANNE HOLLOWAY, de la paroisse de St. Anne, âgée de 25 ans, souffre de la maladie des reins...

MAD. WINSLOW AYANT acquis beaucoup d'expérience dans le soin à donner aux nourrices et aux femmes, résente à l'attention des Mères son

Sir de Regulariser les Intestins. Les Mères en se servant de ce sirop se procurent du repos et à leurs

Enfants elles donneront le soulagement et Non seulement il soustrait l'enfant à la douleur, mais il ramène l'estomac et les intestins, corrige l'acidité et donne du ton et de l'énergie à tout le système.

Coliques dans les Intestins, et subjugue les convulsions, lesquelles, si on n'y remédie promptement finissent par conduire à la mort.

Bureau Principal, 13, rue Cedar, New-York. Prix, seulement 25 cents par bouteille.

Naissance. A Plaisance, sur le chemin Saint-Louis, le 23 mai dernier, la Dame de L. D. Lemoine, épouse de M. L. G. Gacérez, etc.

Décès. Le 30 mai, Joseph-Octave-Roch, enfant de M. H. Roy, marchand, Saint-Roch, âgé de 10 mois.

Ventes par Encan. Résidence et Terrains de choix. Les soussignés ont reçu instruction de vendre à la criée,

A LA BOURSE, JEUDI, LE 21 JUIN, LA MAISON ET LES TERRAINS appartenant à la succession de feu ARCH. LAURIE, ÉCUYER,

MARCHANDISES SECHES. Par encan sera vendu, aux magasins des soussignés, LUNDI et MARDI, le 1er et le 2 juin. La vente commencent chaque jour à huit heures précises.

VENTE pour le commerce d'Épiceries fraîches, etc. SERRA VENDU, PAR ENCAN, VENDREDI PROCHAIN, 5 juin.

UN assortiment général d'Épicerie de choix en déchargement des navires Hull, Mississipi, Bagley, et Arid.

Ventes par Encan.

FOIRE DE QUÉBEC Pour la vente de Chevaux, Bêtes à Cornes, Moutons, Cochons, etc. LA FOIRE DE printemps sera lieu sur le MARCHÉ LA SAINT-PAUL, VENDREDI prochain le 5 juin, à 10 heures précises.

CHANGEMENT dans le jour de la vente. JEDI étant un jour de Fête d'obligation, la vente au magasin de M. M. G. MOUNTAIN, aura lieu MARDI et MERCREDI à 10 heures de Mercredi et Jeudi comme elle avait été annoncée précédemment.

SERRA VENDU, PAR ENCAN, MARDI et MERCREDI, Les 2 et 3 juin, AUX MAGASINS DE M. M. G. MOUNTAIN,

Grandes ventes par Encan de Vins Français. SERRA VENDU, PAR ENCAN, LE PREMIER JUIN, AUX MAGASINS DE C. P. PELLETIER, ÉCUYER.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES. REÇU PAR LE SALEM: HUILE DE LIN double bouteille, et croce, Blanc de Corusc.

ANNONCES NOUVELLES.

SOUSSIONS DEMANDÉES. LA Corporation Municipale de la paroisse Saint-Roch de Québec, Sud désirerait recevoir des SOUMISSEURS pour construire un grand Canal boisé.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS PUBLIC.

J'INFORME le public qu'un billet promissaire suppose être sur le point de partir pour Québec, le 15 de juin prochain, par le paquebot de M. P. DUMONTIER et F. X. LEMIEUX.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS.

AVIS. Une demande sera faite à la prochaine session du Parlement, pour ériger à Manicouche, dans la paroisse de Saint-Jacques de Manicouche, un établissement de charbonnage.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

AVIS. Les Coiffeurs de M. WM. SWEETMAN Tailleur, de cette ville, sont priés de présenter leurs réclamations respectives au bureau de M. John Lemurier, rue Saint-Paul, le ou avant le 15 de juin prochain.

